



Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 03/03/2020 SLO

ID : 050-200067205-20200306-DEL2020_023-DE

SEANCE DU 26 FÉVRIER 2020

Date d'envoi de la convocation : 20 Février 2020

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 179

Nombre de votants : 191

(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Odile LEFAIX-VERON

L'an deux mille dix-neuf, le **Mercredi 26 Février**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, MOUCHEL Hubert suppléant de AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, VIVIER Sylvain suppléant de DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 18h30), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 21h37), FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOMERIEL Patrice, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René (à partir de 18h30), HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 18h25), Bernard GIROUX suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h25), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h54), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-

Délibération n° DEL2020_023

Pierre, LEONARD Christine (à partir de 19H40), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, , LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MARGUERIE Jacques (à partir de 18h20), MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 20H), ROUSVOAL Camille, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (à partir de 18H35 et jusqu'à 20h55), DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BELHOMME Jérôme à Jacques HAMELIN, DELAUNAY Sylvie à Jean-Marie LINCHENEAU, DUFOUR Luc à GOMERIEL Patrice, GOLSE Anne-Marie à Jacques COQUELIN, GOSSELIN Bernard à Guy LCHEVALIER, GOUREMAN Paul à Jean-Michel MAGUE, LEBRUMAN Pascal à Jean-Marie MOUCHEL, LEFRANC Bertrand à Philippe BAUDIN, MARIVAUX Isabelle à Martine GRUNEWALD, POUTAS Louis à Hubert VIGNET, ROUXEL André à Gilbert LEPOITTEVIN, TIFFREAU Danièle à Hervé FEUILLY, LAUNOY Claudie à Annick GODEFROY à partir de 21h, ROUSSEL Pascal à ROUSVOAL Camille à partir de 20 h.

Excusés :

BASTIAN Frédéric, BROQUET Patrick, BURNOUF Hervé, CAUVIN Bernard, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GODAN Dominique, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LECOQ Jacques, LEVAST Jean-Claude, MAIGNAN Martial, MATELOT Jean-Louis, MESNIL Pierre, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, REBOURS Sébastien, REVERT Sandrine, ROUSSEAU Roger, THEVENY Marianne, TISON Franck, LERENDU Patrick, LOUISET Michel.

Délibération n° DEL2020_023

OBJET : Cinéma LE RICHELIEU - Evolution du montant des travaux de rénovation énergétique et intégration d'un programme de sonorisation et d'équipements

Exposé

A/ Travaux de rénovation énergétique du cinéma Le Richelieu : Définition initiale du projet

Le Conseil communautaire, réuni le 20 décembre 2018, a fixé le coût d'objectif de l'opération de rénovation énergétique du cinéma Le Richelieu à 519 800 € HT, comprenant un coût travaux prévisionnel de 439 600 € HT hors aléas.

Le programme de travaux comprenait :

- L'intervention sur l'isolation des murs extérieurs et dalle sur terre-plein et combles,
- Le changement des menuiseries extérieures,
- La réparation de la toiture pour supprimer les infiltrations d'eau,
- Le changement du mode de chauffage et du traitement d'air,
- Les travaux d'accessibilité,
- L'amélioration de l'accueil du public dans le hall

Le montant des subventions obtenues pour cette opération est de 346 000 euros. Une subvention de 50 000 € a également été sollicitée auprès du programme Leader.

Le montant des travaux à la phase PRO s'élève à 480 093 € HT.

L'augmentation est liée, pour 17 310 € HT, aux fondations imposées par l'étude de sol (pieux et dalle portée), ainsi qu'à l'évolution des besoins pour l'accessibilité (plateformes accessibles PMR en fond de salle). Il a également été ajouté, la dépose de la couverture salle 2 pour son remplacement en zinc car la faible pente actuelle n'est pas conforme à la mise en œuvre d'ardoises. Le coût est évalué à 26 208 € HT.

Il est également nécessaire d'ajouter dans les frais annexes les études géotechniques, l'avenant N°1 à la Maîtrise d'œuvre, le raccordement Tarif Jaune ENEDIS, les taxes d'Aménagement et d'Assainissement, la mise à jour des aléas contractuels du marché et des actualisations et révisions.

Les surcoûts d'études géotechniques et de fondations sont liés à une évolution du programme qui ne prévoyait pas d'extensions. Pour améliorer l'accessibilité réglementaire et la qualité d'accueil du public, l'architecte a proposé la réalisation de deux extensions du hall d'accueil.

Compte tenu de ces éléments, le coût d'objectif s'établit à 605 476 €HT, soit un surcoût de 85 676 € HT.

Récapitulatif des dépenses par nature

	Dépenses	
	Base délib. Déc.2018	PRO (fév.2020)
Travaux		
Cout Travaux délib 2018	439 600	436 575
Rénovation toiture zinc		26 208
Fondations spéciales		12 080
Plateaux PMR salles		5 230
Maitrise d'œuvre et autres frais		
Maitrise d'œuvre et autres frais	58 200	58 200
Avenant 1 MOE – rémunération définitive incluant les extensions		3 760
Etudes géotechniques		10 000
Tarif jaune		8 000
Taxes		1 615
Révisions MOE		600
Aléas (5%)	22 000	24 005
Actualisation (4% du montant travaux)		19 204
Cout d'objectif délib. Déc. 2018	519 800	
Nouveau coût d'objectif HT		605 476

Il est également proposé des travaux supplémentaires, en tranches optionnelles, pour un montant de 60 272 € HT qui pourront être retenus en fonction des résultats de l'ouverture des plis.

TO 1 : Traitement de la salle de convivialité	19 961 €
TO 2 : Traitement des salles de projection 1 &2 Isolation/inertie/Chauffage/Climatisation	13 991 €
TO 3 : Isolation de la salle de cinéma sur façade ouest	22 820 €
TO 4: Eclairage de scène de type conférence salles 1&2 Tableaux de scènes 1&2 pour branchement équipement mobile de conférence	3 500 €
Total Tranches optionnelles	60 272 €

Lors de la réalisation de ces travaux de rénovation énergétique, l'exploitation du cinéma Le Richelieu sera suspendue. L'indemnisation sera calculée et intégrée au budget de fonctionnement.

Le nouveau plan de financement prévisionnel (Hors tranches optionnelles) de ce projet **est le suivant :**

Dépenses HT		Recettes HT	
Maîtrise d'œuvre et autres frais de maîtrise d'ouvrage	82 175 €	DETR	200 000 €
Travaux	480 093 €	Région	100 000 €
Aléas / révision / actualisation	43 208 €	Département	46 000 €
		LEADER	50 000 €
		Autofinancement	209 476 €
TOTAL des dépenses prévues	605 476 €	TOTAL des recettes prévues	605 476 €

B/ Projet de travaux de sonorisation et équipements divers – mobiliers / Financement par le Centre National de la Cinématographie (CNC)

Plusieurs équipements/mobiliers présents dans les 2 salles et le hall sont obsolètes et vieillissants (panneaux d'affichage, écrans bande annonce, sols et fauteuils des salles, appareillages cinématographiques tels que sono, parabole pour la diffusion de concerts,...).

La réalisation des travaux nécessite la dépose des écrans. De plus, pour une meilleure gestion des contraintes acoustiques, il est préférable de supprimer l'accès à l'arrière des écrans par les locaux techniques. La mise en place d'écrans amovibles permettrait un accès plus aisé à l'arrière des écrans (accès aux équipements de son).

Le COPIL a constaté la nécessité de changer ces différents équipements pour une bonne exploitation du cinéma et conforter son attractivité. Considérant qu'il est possible de mobiliser le fonds de soutien géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC), il apparaît opportun d'engager dès à présent ce programme de rééquipement du cinéma.

Le fonds de soutien du CNC mis à la disposition du Cinéma Le Richelieu s'élève à 136 052 € HT. Il s'agit d'un montant plafond accumulé au fur et à mesure des années, le cinéma cotisant tous les ans (TSA) auprès du CNC. Ce plafond peut être augmenté de 2 à 3 ans d'avance sur recettes. Le CNC rembourse 90 % du montant HT des dépenses éligibles (dont matériel d'exploitation, mobiliers, accessibilité,...) dans les limites des fonds affectés à l'équipement.

Cette opération est estimée 170 000 € HT dont 36 000 € HT pour l'étude liée à ce marché et 144 000 € HT pour les fournitures et travaux de sonorisation et équipements divers ainsi que les mobiliers (fauteuils). Le reste à charge pour la Communauté d'Agglomération sera, en fonction de l'aide du CNC, au minimum de 17.000 € et au maximum de 34.000 €.

Il faut noter que si la TO2 de l'opération de rénovation énergétique n'est pas affermie, il sera nécessaire de prévoir ces travaux dans le cadre de cette 2ème opération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire,

Vu l'avis de la commission de territoire du Val de Saire,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Promotion et Attractivité et Développement des territoires,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 141 - Contre : 3 - Abstentions : 46) pour :

- **Fixer** le nouveau coût d'objectif pour la rénovation énergétique du Cinéma Le Richelieu à 605 476 € HT et prévoir dans la consultation les quatre tranches optionnelles présentées dans l'exposé,

- **Engager** des travaux de sonorisation et équipements divers ainsi que de changement de mobiliers pour l'exploitation du Cinéma Le Richelieu pour un montant de 170 000 € HT avec une aide sollicitée auprès du Centre National de la Cinématographie (CNC) de 90 % des travaux dans la limite des fonds réservés à cet équipement,
- **Inscrire** les crédits nécessaires au budget annexe du cinéma,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN